

COMMUNE  
DE  
THEOULE-SUR-MER

Le commissaire enquêteur



Claude COHEN

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné Georges BOTELLA, Maire de la commune de THEOULE-SUR-MER, certifie avoir affiché en mairie, de manière visible et à l’emplacement habituel, à compter du 7 septembre 2021 inclus l’arrêté préfectoral du 25 aout 2021 portant prorogation de l’arrêté du 30 janvier 2019 relatif à la prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d’incendies de foret de la commune de Théoule-sur-Mer.

Fait à THEOULE-SUR-MER

Le : 8 septembre 2021



Le Maire

**Georges BOTELLA**  
**Vice-Président de la CACPL**  
**Conseiller Régional**